

BP ELECTRICIEN

RNCP NIVEAU 4

Conditions d'admissions

- **Apprentissage :**
 - ✓ Avoir au moins 15 ans au 31/12 de l'année civile où vous terminez votre année de 3^{ème}
 - ✓ Ou être âgé(e) de 16 à 29 ans inclus.
 - ✓ Être titulaire du CAP Electricien ou équivalent.
- **Formation continue :** Être titulaire du CAP Electricien ou équivalent.

Objectifs

- Etudier les plans et schémas d'installations
- Assurer l'implantation des matériels
- Effectuer le raccordement
- Assurer l'entretien et le dépannage d'installations

Modalités et délais d'accès

- Signature du contrat et de la convention puis convocation à la formation.

Modalités d'évaluations

- Selon le règlement d'examen, les évaluations se font en contrôle en cours de formation ou épreuves terminales ponctuelles.

Poursuite de formation

Ce brevet professionnel permet d'exercer directement dans les professions liées à l'électricité, sans poursuite d'études, mais il est possible d'opter pour une spécialisation afin d'élargir vos perspectives de carrière en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.orientation.com/diplomes/bp-installations-et-equipements-electriques-207445>

Perspective professionnelle

- Electricien installateur
- Monteur en réseaux de distribution électrique
- Chef électricien

Programme

Le **BP Electricien** est composé de 08 blocs de compétences, selon la fiche détaillée dans le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/27774>

Date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2025

- Préparation d'une opération
- Réalisation d'une installation
- Mise en service d'une installation
- Dépannage d'une installation
- Mathématiques
- Sciences physiques et chimiques
- Expression et connaissance du monde
- Langue vivante étrangère

Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en présentiel et en situation de travail
- Méthodes pédagogiques variées axées sur la mise en application de cas concrets avec des apports théoriques et des apports pratiques.

Rythme de l'alternance

- 1 semaine au CFA
- 2 semaines en entreprise.

Tarifs

- **Apprentissage :** Gratuit pour l'apprenti (e) (prise en charge par l'OPCO compétent).
- **Formation continue :** Sur devis (nous consulter pour toute demande de prise en charge).



Nous mettons tout en œuvre pour rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap.

Afin d'établir les modalités d'adaptation nécessaire, merci de prendre contact avec notre référente handicap